

7° Les zones humides recèlent une valeur patrimoniale culturelle unique.

La valeur négative des zones humides qu'il fallait « à tout prix réduire, drainer, assécher » n'est apparue qu'au 20^{ème} siècle. Elles restent néanmoins chargées d'histoires, de traditions témoignant d'une forte activité humaine et d'un attachement local.

De ce point de vue pour notre vallée, il faut considérer la restauration des zones humides dans le but d'une valorisation patrimoniale.

Elles recèlent une valeur certaine pour le tourisme de proximité, pour la qualité de vie qu'elles induisent pour les habitants des agglomérations limitrophes et plus généralement pour l'accès facile à la nature.



SAUVONS LE MARAIS DE CHAMBLY

Association pour l'Aménagement de la vallée de l'Esches
Tél 06 60 81 52 66

Document pour la visite du dimanche 14 octobre 2016
POUR LA REHABILITATION, LA VALORISATION ET
L'AMÉNAGEMENT DU MARAIS DE CHAMBLY.



QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

Les zones humides de la Vallée de l'Esches

50% des zones humides ont disparu au cours du siècle dernier ; 90% en Île de France.

Pourtant les zones humides sont une composante essentielle de l'écosystème planétaire.

Il est impératif de les préserver afin de pérenniser les nombreux services qu'elles nous rendent :

1° Les zones humides favorisent l'infiltration de l'eau d'eau douce

Les zones humides en plaine sont des terrains bas où convergent les ruissellements. Elles approvisionnent par infiltrations les nappes phréatiques en eau potable.

De ce point de vue pour la vallée de l'Esches, les zones humides doivent rester propres, exemptes de pesticides, les couches géologiques ne doivent pas être recouvertes par des matériaux imperméables ou tout autre. Bien sûr elles ne doivent pas être urbanisées.

2° Les zones humides filtrent et épurent l'eau.

La végétation hygrophile des zones humides fixe

notamment l'azote et le phosphore des eaux de ruissellement ou de surface et constituent des systèmes naturels d'épuration.

De ce point de vue pour notre vallée, la communication des zones humides avec la rivière doit être restaurée et la végétation naturelle des zones humides réintroduite pour recréer cette fonction d'épuration

3° Les zones humides nourrissent les populations

Elles sont notamment des lieux de pâturage et bien sûr de maraîchage (dont l'étymologie est marais)

De ce point de vue pour notre fond de vallée, l'agriculture intensive doit reculer au bénéfice du pâturage et du maraîchage par le développement d'acquisitions foncières par la collectivité publique et de dispositions contractuelles avec les exploitants agricoles.

4° Les zones humides sont des réservoirs de biodiversité essentiels

Elles sont les plus importants réservoirs naturels de biodiversité pour la faune et la flore.

50% des espèces d'oiseaux y nichent, 100% des

batraciens, 30% des espèces végétales remarquables...

De ce point de vue pour notre vallée, tous les espaces humides existant et à restaurer ont vocation à devenir des espaces protégés permettant à la biodiversité de croître et se reconstituer.

5° Les zones humides régulent et atténuent les phénomènes météorologiques.

Elles sont comme des éponges qui absorbent les surplus d'eau en cas d'inondation et les restituent en période de sécheresse.

De ce point de vue pour notre vallée, c'est une seconde raison pour reconnecter les zones humides à la rivière. Il est important également de ne soustraire aucune surface des zones humides par quelque urbanisation que ce soit.

Il est souhaitable enfin de «compenser» les pertes occasionnées par l'urbanisation des dernières décennies par des aménagements d'espaces humides équivalents.

6° Les zones humides contribuent à la lutte contre le changement climatique

Elles sont pour la planète des puits de captation du CO² par la croissance de la végétation hygrophile.

Les marais produisant la lignite en sont le meilleur exemple.

De ce point de vue pour notre vallée, il convient de réintroduire dans cette perspective, une flore locale spécifique dans les zones humides qui seront restaurées.

